

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 886/2018
Date: 29 août 2018
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 811431
Classification: Non classifié

HES-SO, rapport annuel 2016 ; comptes annuels 2016 ; budget 2018 et rapport annuel 2017 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO. Prise de connaissance par le Conseil-exécutif et proposition au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'instruction publique,
arrête :



- 1) Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport annuel 2016 ; des comptes annuels 2016 ; du budget 2018 et du rapport annuel 2017 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO.
- 2) Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21) et les articles 7 et 10 de la Convention intercantonale du 26 mai 2011 sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO ; RSB 439.32-1), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires :

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique